

**VERSION PRÉLIMINAIRE**  
**Comité directeur du Centre de médecine de famille**  
**(CD CMF)**

**MANDAT**

(approuvé par le Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> juin 2012 ; révisé après la réunion du CD CMF du 11 avril 2013 ; modifications approuvées par le Conseil d'administration en avril 2016)

**BUT**

Fournir une orientation stratégique, établir des politiques et évaluer l'efficacité des activités liées au Centre de médecine de famille (CMF).

**RESPONSABILITÉS**

1. Établir et réévaluer les politiques de même que les priorités stratégiques et encadrer le travail lié au CMF.
2. Surveiller et évaluer l'efficacité des activités et des initiatives liées au CMF.
3. Assurer une communication efficace et une diffusion adéquate de l'information concernant le CMF auprès de tous les intervenants.
4. Former et guider des équipes spéciales, groupes de travail et sous-comités en lien avec le CMF.
5. Veiller au soutien des sections provinciales dans leurs initiatives liées au CMF.
6. Maintenir des liens solides entre ce comité directeur et le Comité consultatif sur l'exercice de la médecine familiale (CCEM) du CMFC.

**IMPUTABILITÉ**

Le comité directeur relève du Conseil d'administration du CMFC.

**MEMBRES**

*Pour composer le comité directeur, le (la) président(e) et le (la) vice-président(e) sélectionnent des leaders et des membres du CMFC expérimentés dont les activités, y compris en enseignement et dans la recherche, sont connexes au CMF. Le groupe compte aussi des représentants du public (patients). L'Association des infirmières et des infirmiers du Canada et l'Association canadienne des infirmières en médecine familiale seront également représentées au sein du comité par une spécialiste des politiques parmi leurs membres et par une infirmière praticienne.*

*Observateurs* : Des membres du CMFC et des représentants des groupes d'intervenants clés seront invités par le (la) président(e) à prendre part aux réunions.

*Personnel de soutien* : directeur(-trice), Politiques en matière de santé et relations gouvernementales ; responsable, Politiques en matière de santé et relations gouvernementales ; et coordonnateur(-trice), Centre de médecine de famille.

### **TYPE DE COMITÉ**

Un comité permanent du Conseil.

### **DURÉE DE MANDAT**

Le (la) président(e), le (la) vice-président(e) et les membres seront nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

### **FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**

Deux réunions en personne par année

Téléconférences et réunions virtuelles à la demande du (de la) président(e).